**Projet MARGES**

**Réunion du 16 avril 2020**

**Présent.e.s :** Agnès, Anastasia, Anne, Bilampoa, Fabienne, Fatou, Idrissa, Laura, Ludovic, Marie-Laurence, Sophie, Valérie D.

Florent K. (stagiaire), Yeniban (stagiaire)

Norbert (prestataire)

**De « nouveaux » participants !**

Deux étudiants en 2ème année de master Mathématiques appliquées et sciences sociales (MASS) à l’Université Aix-Marseille (AMU) ont commencé leur stage le 1er avril pour une durée de 4 mois au LPED. Leurs travaux de recherche sont associés au projet MARGES.

-Florent Kuntzmann : il travaille sur la monoparentalité en Afrique, encadré par Valérie D.

-Yéniban Madiega : il travaille sur la monoparentalité à Ouaga, encadré par Marie-Laurence.

Valérie G. est la référente enseignante de ces stagiaires.

-Norbert Kpadonou : a soutenu une thèse de doctorat à Louvain-La-Neuve à partir des données du projet FAGEAC. Il est chercheur au centre de recherche et de formation en matière de population à Cotonou (CEFORP). Il travaillera sur l’analyse secondaire des données FAGEAC.

Quatre personnes ont été prévues pour organiser la réunion sur le thème des statuts matrimoniaux : Agnès, Bilampoa, Valérie D., Charlotte avaient été identifiées pour préparer la séance. Manifestement, il y a eu un malentendu sur la compréhension de cette coordination de la séance.

**Sujet de la présentation : Ruptures d’union (en lien avec le thème des statuts matrimoniaux du projet MARGES)**

La séance du jour est consacrée à la présentation et des échanges autour de l’article de Bilampoa : Gnoumou Thiombiano, B. (2017). Union breakdown in West African cities: The cases of Ouagadougou and Lomé. *Demographic Research*, *37*, 101-128.

Le texte concerne les ruptures d'unions à Ouaga et à Lomé.

Les données proviennent du projet FAGEAC.

Données du moment : peu d'hommes et de femmes en situation de divorce. Mais cela ne veut pas dire que le risque de divorce est faible. Le divorce doit être analysé de manière longitudinale. Divorces et séparations ne sont pas forcément associés à un point de vue légal.

Limites : peu de données collectées auprès des conjoints, peu de données sur polygamie.

Rôle important de la famille dans la constitution des unions.

Le statut de divorcé est mal toléré. Le remariage est rapide. Plus rapide pour les hommes et pour les femmes jeunes (en âge de procréer).

**D’où l’intérêt à nous intéresser aux personnes qui vivent dans ce statut de divorcée, qui est un statut marginal, mais non négligeable.**

**Commentaires** :

*Fatou* :

1/lien entre rupture d'union et marges. La désunion est une "tension" les normes et les marges. Ces normes n'ont de sens que dans des sociétés patriarcales.

    2/ thématique des désunions : elle évoque d’autres questions ie configuration résidentielle, économie domestique, fécondité et infécondité. Cela nous amène à ne pas voir les thématiques retenues dans le projet MARGES comme décloisonnées ou exclusives les unes des autres.

*Agnès* :

Le statut "divorcé" est marginal. Il s’agit d’une cible à étudier.

S’intéresser aux hommes divorcés qui vivent seuls (avec leurs enfants ?) et aux femmes divorcées (avec enfants et pas simplement une décohabitation).

*Marie-Laurence* :

    Pourquoi il y a moins une tendance à divorcer lorsqu'il y a un fils ? Cela est-il lié à des enjeux autour de la garde des enfants ?

    Il paraît que les mères n'ont pas envie de divorcer parce qu'elles n'ont pas envie que d'autres personnes aient une influence sur les enfants après leurs départ (dans les sociétés patriarcales, la mère a généralement la garde, mais à partir de 3 ou 4 ans, surtout si ce sont des garçons, la garde revient au père).

*Valérie* : il faut peut-être penser à prendre en compte le sexe des enfants dans l'analyse ?

*Fabienne* : union formelle. Que se passe-t-il avec les unions non formelles ?

*Anne* :

    Fabienne a souligné des questions similaires identifiées par Anne et Fatou au BF. Il ne faut pas oublier le processus des unions (fiançailles, mariage traditionnel, mariage civil...).

**Des hommes ou femmes seuls avec enfants sont à prendre en compte.** Cela permettrait d'avancer sur la construction des rapports sociaux de sexe.

*Bilampoa* :

        D’accord avec la transversalité des thèmes.

        Pour répondre à la question de MLF : tout couple espère avoir un garçon pour continuer la lignée.

        En cas de divorce, souvent la femme n'a pas les moyens de garder les enfants, dans ce cas, le père garde les enfants.

*Ludovic* : certains aspects pourraient être approfondis pour voir les itinéraires des hommes et des femmes. On a deux formes de marginalités : hommes et femmes divorcées, qui sont très différentes.

*Bilampoa* : les aspects qualitatifs n’ont pas été acceptés par la revue.

    Dans cette étude, la question des naissances avant mariage est considérée si elles sont suivies d'un mariage.

* *Fatou* : nous pouvons retenir les points suivants :
* lien enfant dans l'union / hors union ;
* question du remariage : le contrôle social est moins important sur le remariage.

**Échanges sur l’organisation des réunions scientifiques**

Marie-Laurence : si tout le monde a lu le papier, on peut commencer par un tour de table ou chacun s'exprime brièvement sur ce qui l'a particulièrement intéressé.

Mais cela ne peut exclure des échanges ceux qui n’ont pu lire le texte.

Valérie D. : une présentation de cadrage est nécessaire pour retracer l'historique, les approches.

Marie-Laurence : une présentation par email ?

Sophie : des séances sur les émotions dans les sciences humaines et l’économie morale de la honte.

Agnès : 15 minutes de présentation, c'était très bien.

Charlotte : besoin d'une introduction avec le message clair sur le lien avec Marges. Plutôt une introduction liée à l’objectif de ces réunions qu'un résumé de l'article.

Bilampoa : on a pris du retard pour démarrer. Il faut donner un temps précis de présentation.

* Fatou fait **un lien PAD pour proposer une présentation (nom, date, thématique).**
* Prochaine réunion : **jeudi 23 avril 2020.**
* **La réunion sera consacrée à un texte (monoparentalité) présenté par Agnès et Valérie D.**